



QSK
CAQ
CGQ

Qualitätssicherungs-Kommission **Detailhandelspezialist/in**
Commission de l'Assurance Qualité **Spécialiste du Commerce de Détail**
Commissione per la Garanzia della Qualità **Specialista del Commercio al Dettaglio**

Fiche d'information pour l'examen de spécialiste du commerce de détail

Veuillez lire cette fiche **avant** de commencer le processus d'inscription :



Processus d'inscription

- Veuillez suivre les **instructions d'inscription** qui sont publiées sur notre [site web](#).
- Vous devez **remplir l'inscription par voie électronique, imprimer le PDF d'inscription généré et l'envoyer par la poste (avec les annexes)**.



Pièces jointes pour l'inscription à l'examen - Liste de contrôle

- **Certificat de capacité, attestation professionnelle ou certificat de formation équivalente**
 - ✓ En cas de CFC/AFP : copie du CFC/AFP, pas du relevé de notes.
 - ✓ En cas de maturité/diplôme universitaire : diplôme officiel.
 - ✓ Pour les diplômes obtenus à l'étranger : diplôme officiel ainsi qu'attestation de niveau ou d'équivalence. Si vous ne les avez pas encore, vous devez les demander auprès du [SEFRI](#).
- **Certificats de travail/attestations de travail dans le commerce de détail avec une description précise de l'activité professionnelle**

Exemples: voir [Feuille d'information: conditions d'admission](#).

- ✓ Il suffit d'envoyer une attestation de travail avec une description détaillée des activités professionnelles. Il n'est pas nécessaire de soumettre un certificat de travail ou un certificat intermédiaire.
- ✓ Seules les attestations liées aux activités professionnelles dans le commerce de détail sont pertinentes.
- ✓ La période de formation initiale ne compte pas comme expérience professionnelle.
- ✓ Chaque attestation doit obligatoirement indiquer le pourcentage de travail.
- ✓ Les emplois à temps partiel en dessous de 80% sont décomptés (par ex. 1 an à 50% = 6 mois).
- ✓ Chaque confirmation doit être datée et signée.
- ✓ Les activités doivent être décrites de manière détaillée.
- ✓ Si vous travaillez par exemple dans la même entreprise depuis la fin de votre apprentissage, une attestation de travail actuelle et détaillée est nécessaire.



QSK
CAQ
CGQ

Qualitätssicherungs-Kommission **Detailhandelspezialist/in**
Commission de l'Assurance Qualité **Spécialiste du Commerce de Détail**
Commissione per la Garanzia della Qualità **Specialista del Commercio al Dettaglio**

- **Attestation d'activité dans une fonction de direction (au moins 1 an)**
 - ✓ Description détaillée nécessaire : Début de la fonction, nombre de collaborateurs dirigés, activités (par exemple, planification du personnel).
 - ✓ Exemples: voir [Feuille d'information: conditions d'admission](#).
- **Copies des certificats de modules (carte de certification) ou l'attestation d'équivalence correspondante**
 - ✓ Veuillez envoyer la carte d'attestation de module officielle et non les différentes attestations

Confirmation

Le titulaire de cette carte a passé avec succès les examens des modules.

Nom: Chappuis

Prénom: Marc

Lieu d'origine: Fribourg FR

Date de naissance: 01.01.1990

Module 1 Entreprise et environnement

Lieu: Paudex Cachet de l'institut

Logo

Module 3 Finances et comptabilité

Lieu: Paudex Cachet de l'institut

Date: 29 novembre 2018

suffisant bien très bien

Examineur/Examinatrice: _____

Module 4 Fourniture (approvisionnement) et logistique

Lieu: Paudex Cachet de l'institut

- **Photocopie de la carte d'identité (recto-verso) ou du passeport**
 - ✓ Les cartes d'identité/passeports expirés ne sont pas acceptés !
 - ✓ Autorisations de séjour et d'établissement etc. ne sont pas acceptés !
 - ✓ Si vous êtes mariée et que votre CFC est établi à votre nom d'origine, veuillez joindre un document officiel supplémentaire avec mention du changement de nom (par ex. livret de famille).



Remarques pour les répétants

- Les examens répétés ne concernent **que les parties d'examen** dans lesquelles **une prestation insuffisante a été fournie (<4.0)**. Si la partie **1 ou 2** (Travail pratique et entretien prof.) de l'examen n'a pas été réussie, les **deux parties** doivent être répétées.
- Dans votre certificat d'examen 2024, vous trouverez les parties d'examen dans lesquelles vous avez obtenu une note insuffisante. Lors de l'inscription, cochez les parties que vous devez répéter.
- Vous devez uniquement envoyer avec le formulaire d'inscription un **document d'identité valable** (carte d'identité ou passeport). Il n'est **pas nécessaire** de soumettre à nouveau toutes les annexes (certificats, etc.).



QSK
CAQ
CGQ

Qualitätssicherungs-Kommission **Detailhandelspezialist/in**
Commission de l'Assurance Qualité **Spécialiste du Commerce de Détail**
Commissione per la Garanzia della Qualità **Specialista del Commercio al Dettaglio**

- Si vous n'avez pas réussi l'examen final, vous pouvez le répéter **deux fois**.
- Les candidats qui n'ont pas réussi l'examen **en 2023 (ou avant)** ou qui ont passé l'examen selon l'ancien règlement des examens du 20 octobre 2009 peuvent passer l'examen une dernière fois en 2025. Vous trouverez des informations sur l'inscription ici : [Examen professionnel avec brevet fédéral](#)
- **Coût de la répétition:**
 - Examen complet (5 parties) CHF 1'050.00
 - Répétition de 4 parties CHF 920.00
 - Répétition de 3 parties CHF 790.00
 - Répétition de 2 parties CHF 660.00
 - Répétition de 1 partie CHF 530.00



Autres remarques

- Si vous avez préalablement effectué une **évaluation d'admission** chez nous, veuillez joindre la correspondance correspondante à votre inscription.
- **Veillez noter que nous recevons environ 300 inscriptions chaque année et que nous ne pouvons pas répondre aux questions concernant état actuel de votre inscription.** Dès que votre inscription nous parvient par courrier, vous recevrez une confirmation de réception.
- Le secrétariat de la commission de qualité vérifie votre dossier d'inscription jusqu'au 16 mai 2025 au plus tard. Si des documents manquent, ils sont demandés au fur et à mesure. Vous recevrez ensuite une décision écrite concernant votre admission à l'examen final.
- Vous faciliterez notre travail et accélérerez votre procédure d'inscription si vous suivez attentivement les instructions de la feuille d'information. Merci beaucoup !



QSK
CAQ
CGQ

Qualitätssicherungs-Kommission **Detailhandelspezialist/in**
Commission de l'Assurance Qualité **Spécialiste du Commerce de Détail**
Commissione per la Garanzia della Qualità **Specialista del Commercio al Dettaglio**



Questions et réponses

➤ **Quelles sont les conditions d'admission à l'examen final ?**

Les conditions d'admission et les informations détaillées sont disponibles dans le [règlement des examens](#), dans les [directives](#) ainsi que dans la fiche [d'information sur l'expérience professionnelle et de direction](#).

➤ **Est-il suffisant de s'inscrire à l'examen de manière électronique ?**

Non, l'inscription doit impérativement être envoyée dans les délais par courrier (signée et accompagnée de toutes les annexes) à l'adresse de la CAQ.

➤ **Quelle est la durée de validité de mes certificats de module ?**

Après la réussite d'un module, celui-ci est valable pendant 5 ans pour l'admission à l'examen final. Si un certificat de module a été obtenu par exemple en mars 2018, il est en principe valable jusqu'en mars 2023 et donc pour l'examen d'octobre 2023.

Les certificats de module réussis jusqu'au 31 juillet 2023 selon l'ancien règlement d'examen du 20 octobre 2009 restent valables jusqu'au 31 décembre 2028 au plus tard.

➤ **Quelles sont les conditions pour se retirer de l'examen ?**

Vous pouvez vous retirer de l'examen jusqu'à 14 semaines avant le début de l'examen final. Après ce délai, un retrait n'est possible que pour des raisons justifiées (conformément à l'article 4.2 du règlement des examens, notamment maternité, maladie et accident, décès dans le l'entourage proche, ou service militaire, de protection civile ou de service civil imprévu).

Si le retrait arrive après les 14 semaines et qu'aucune raison justifiée est donnée, il sera considéré comme " non excusé". Cela signifie que les frais d'examen ne seront pas remboursés.

En outre, l'examen de l'année en cours est considéré comme une tentative d'examen non réussie. Vous recevrez à l'issue de l'examen une décision d'examen correspondante.

➤ **Je souhaite me retirer de mon inscription. Les frais d'examen sont-ils remboursés?**

Les candidats qui se retirent de l'examen final dans le délai imparti ou pour des raisons valables se verront rembourser le montant payé, après déduction des frais occasionnés.



QSK
CAQ
CGQ

Qualitätssicherungs-Kommission **Detailhandelspezialist/in**
Commission de l'Assurance Qualité **Spécialiste du Commerce de Détail**
Commissione per la Garanzia della Qualità **Specialista del Commercio al Dettaglio**

- **Où puis-je obtenir la décision d'examen dont j'ai besoin pour demander les subventions fédérales ?**

Le certificat et la décision d'examen dont vous avez besoin pour demander les subventions fédérales vous seront envoyés à la suite de la session de notation, soit au plus tard lors de la remise des diplômes.

- **Est-ce que tout les candidats peuvent à consulter leur dossier ?**

La consultation du dossier est généralement accordée uniquement aux candidats qui n'ont pas réussi l'examen.

- **Comment dois-je procéder si je veux demander à consulter le dossier après avoir reçu le résultat de l'examen ?**

Si vous n'avez pas réussi l'examen et souhaitez consulter votre dossier, adressez-vous par écrit à info@qsk.ch en indiquant les parties de l'examen auxquelles vous souhaitez avoir accès. Ce droit de consultation existe pendant le délai de recours (30 jours après la réception de la décision d'examen négative).

- **La consultation au dossier me coûte-t-elle quelque chose ?**

La consultation du dossier est payante et sera facturée avant l'envoi des documents. Les frais vous seront communiqués avec la décision d'examen négative.

- **J'ai besoin de documents importants pour l'examen professionnel, mais je ne les trouve plus. Puis-je en demander un nouvel exemplaire ?**

Les réimpressions de certificats, de décisions d'examen et de factures sont facturées avec des frais de traitement de 15 CHF. Veuillez donc conserver ces documents précieusement.

- **J'ai perdu mon brevet. Où dois-je m'adresser si je souhaite le commander à nouveau ?**

En cas de perte du brevet fédéral ou du diplôme fédéral, il est possible de commander un duplicata auprès du SEFRI (Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation), contre paiement d'un émolument de 50 francs à titre de participation aux frais. Le délai de livraison est de quatre semaines. Pour la commande, des indications sur le document perdu (brevet fédéral ou diplôme fédéral), le nom, le prénom, le lieu d'origine, la date de naissance et l'adresse de livraison sont nécessaires. Ces informations doivent être envoyées à l'adresse suivante: bestellung.diplome@sbfi.admin.ch

Pour plus d'informations, voir le site web du SEFRI : [Candidats et diplômés](#)

Berne, en février 2025